

Pamiers. Gravières : un set pour les écolos

Publié le 06/01/2014 à 03:48, Mis à jour le 06/01/2014 à 08:14 | 5

Environnement



Le 19 décembre, le tribunal administratif de Toulouse annule l'arrêté permettant l'implantation de nouvelles carrières en basse Ariège. Une victoire pour les associations écologistes qui ne comptent pas en rester là.

Après des années de combat judiciaire, les associations Le Chabot de protection des rivières ariégeoises, France nature environnement Midi-Pyrénées rejointes par le Comité écologique ariégeois, ont gagné leur première bataille sur le dossier des

gravières de basse Ariège. Le 19 décembre, le tribunal administratif de Toulouse leur a donné raison en annulant la modification du Schéma départemental des carrières d'Ariège mis en place en 2009 par le préfet. Cet arrêté avait permis l'implantation de nouvelles carrières en basse Ariège.

«Cette décision du tribunal nous fait plaisir et permet de commencer l'année sur une bonne nouvelle et qui on espère fera jurisprudence, confie Henri Delrieu, président de l'association Chabot. Mais on ne va pas s'arrêter là, il faut concrétiser l'essai. Nous attendons les résultats des recours que nous avons engagés contre les carrières qui se sont installés dès 2009 car leurs autorisations de création et d'extension de gravières sont aujourd'hui entachées d'irrégularité, si on se réfère au schéma départemental de 2003, à nouveau en vigueur depuis la décision du tribunal.» Une audience est programmée pour le 23 janvier pour le carrier Midi-Pyrénées Granulats.

En attendant, les associations ne baissent pas la garde. «On a gagné une belle bataille mais pas encore la guerre, avoue Jean-Louis Bertrand du Chabot. L'objectif des associations est maintenant de regarder vers l'avenir, vers le prochain schéma départemental des carrières qui est en cours de discussion dans les services de l'État. «Il ne faut surtout pas que ce nouveau schéma reproduise les erreurs du précédent, explique Daniel Strub du Comité Écologique Ariégeois, pendant les phases de concertation, on a essayé de changer les orientations établies : évaluation des besoins, économie des ressources, gestion de l'espace, etc. Il ne faut pas que la course à la folie recommence. La méfiance est de mise, il faut faire attention que le préfet ne valide pas les autorisations données en 2009 pour être débarrassé.» L'un des meilleurs

moyens de veiller au grain pour ces associations reste l'enquête publique sur le nouveau schéma qui devrait voir le jour dans le courant de l'année.